
COMMUNIQUE DE PRESSE

MOBILITÉS A VÉLO : L'ARDÈCHE EXPÉRIMENTE DES SOLUTIONS PARTAGÉES ENTRE TOUS LES USAGERS

21 décembre 2020

La question de la mobilité est un axe fort de la politique départementale d'une "Ardèche en transition", qui entend enclencher la mutation vers une économie moins carbonée et plus solidaire, où la réduction de l'impact social et écologique des mobilités tient toute sa place. Parmi toutes les mobilités, l'une d'entre elles a ici une place particulière : le vélo. Pour cela, les aménagements n'ont pas cessé ces dernières années. Accélérateur, le schéma départemental vélo¹ a permis l'aménagement d'infrastructures et le développement des pratiques. Et depuis plusieurs années, et en accentuant dernièrement ses efforts en la matière, le Département expérimente de nouveaux aménagements pour favoriser l'usage du vélo au quotidien

En à peine 8 ans, les aménagements en faveur du vélo se sont multipliés dans le département de l'Ardèche :

- 250 km de voies douces ont été créés,
- 4 200 km ont été balisés sur la base des "boucles de l'Ardéchoise",
- 1 900 km d'itinéraires pour les VTT, dont la Grande Traversée de l'Ardèche sont également disponibles,
- et les aménagements spécifiques dans les centres villes se déploient progressivement.

Le Département de l'Ardèche active tous les leviers disponibles pour aller plus loin et développer aussi l'usage du vélo, notamment pour les déplacements quotidiens : la mobilisation d'aides financières pour les collectivités qui réalisent de nouvelles voies douces, l'acquisition de mobiliers pour stationner les vélos dans les centres villes ou encore des aides aux particuliers pour l'achat de vélos électriques.

Le challenge pour les prochaines années consiste à **trouver des solutions pour sécuriser les cyclistes en dehors des agglomérations ou des voies dédiées**, le long des routes départementales et des voies communales.

Il faut en effet proposer un maillage fin du territoire, qui permettra aux usagers **d'utiliser le vélo depuis leur domicile, jusqu'à leur lieu de destination (travail, loisir, scolaire...) dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes.**

Mais s'il existe beaucoup de guides techniques et de recommandations pour les aménagements cyclables dans les villes, où les vitesses sont réduites, la littérature est moins riche pour les aménagements le long des routes, en dehors des agglomérations.

¹ L'enjeu des mobilités durables, et donc du développement de la stratégie « vélo », traverse l'ensemble des schémas qui définissent les politiques départementales : stratégies pour les sports et loisirs de nature 2015-2020 / Ardèche-Tourisme-Horizon 2020, notamment : stratégie de développement touristique / Plan Ardèche Energie horizon 2020 et son volet mobilité / Contribution du Département en matière d'aménagement du territoire / Plan des mobilités / Schéma départemental en faveur du vélo. Elle est aussi partie prenante de la démarche « l'Ardèche en transition » par laquelle s'engage la mutation des territoires autour de projets durables et concrets.

EXPERIMENTER PUIS DEVELOPPER

Le Département de l'Ardèche a donc décidé d'expérimenter plusieurs sortes d'aménagements qui auront ensuite vocation à se démultiplier s'ils sont considérés satisfaisants.

Plusieurs situations sont à différencier, en fonction du trafic présent, des vitesses pratiquées ou encore de la topographie et des distances de visibilité.

→ Certaines routes principales disposent de sur largeurs

De part et d'autre de la bande roulante, elles sont utiles aux cyclistes.

On compte **environ 200 km** de routes départementales ainsi équipées à l'heure actuelle qui doivent passer à près de **500 km dans les 10 ans**.

Sur ces routes déjà aménagées, des pictogrammes vélos et des panneaux de sensibilisation seront installés à distance régulière pour améliorer la lisibilité.

Une première expérimentation a été mise en place dans le courant de l'été dans le sud du département, sur la RD 86 entre St Just d'Ardèche et la limite du Gard, et sur la RD 290 jusqu'à St Martin d'Ardèche.



Un autre secteur a été équipé à l'automne entre Privas et la vallée du Rhône, sur les RD2/22, par la vallée de la Payre, avec, en plus, une signalisation de rabattement à l'attention des cyclistes vers la voie douce de la Payre.



→ **Certaines routes sont aménagées avec une voie centrale banalisée**

Dans les secteurs plus urbanisés il est utile de trouver des solutions pour permettre une utilisation du vélo jusqu'à la maison. En l'absence d'espace disponible, les voies devront être équipées ou aménagées à l'aide d'outils adaptés à des **zones où la densité des véhicules peut être importante, mais les vitesses plus limitées.**

Une **expérimentation est en cours entre Toulaud et Saint Péray**, sur la RD 279. La route est équipée d'une voie centrale banalisée dans sa partie plus étroite.



L'objectif de cet aménagement est de réserver une place aux cyclistes sur la route et de faire ralentir les automobilistes. Il s'agit d'une chaussée de faible largeur à deux sens de circulation mais sans marquage au milieu, avec des accotements pour les cyclistes de 1,50 m. Les voitures circulent sur la voie centrale mais la largeur étant insuffisante pour permettre le croisement, ces dernières empruntent **ponctuellement** l'accotement réservé aux cyclistes.



→ **D'autres proposent des aménagements légers et des panneaux de sensibilisation**

Sur une bonne partie du réseau départemental et la plupart des voies communales qui supportent un trafic plus faible, avec des vitesses modérées, il est envisageable de partager la route avec quelques aménagements et un dispositif de sensibilisation des automobilistes adapté.

Un test est en cours sur la RD 378, entre la ferme de Bourlatier et le site du Gerbier de jonc (site de location de vélo), des pictogrammes vélos ont été apposés sur la chaussée et des panneaux de sensibilisation posés sur les bords de route. Les panneaux de sensibilisation ont été étendus à la RD 122, entre le col de l'Escrinet et la ferme de Bourlatier.



Enfin pour profiter de ces itinéraires moins circulés il est aussi envisagé de mettre en place une signalisation directionnelle spécifique aux usagers en vélo, pour leur permettre d'emprunter des itinéraires parallèles aux axes principaux, plus sécurisés. Un rabattement depuis la voie principale doit être prévu, puis un jalonnement pour suivre le bon chemin.



Une signalisation de ce type sera testée prochainement sur les routes départementales 7/224/259 (Privas – Freyssenet – Lussas – St Privat – Aubenas, par le massif du Coiron), qui permettent d'éviter la RD 104 (col de l'Escrinet) entre Privas et Aubenas.

Cet itinéraire présente également l'avantage de relier deux voies douces importantes, la voie douce de la Payre et la Via Ardèche. Il sera équipé d'une signalisation de sensibilisation également.

En chiffres le réseau vélo en Ardèche

- 2 itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes : ViaRhôna et ViaFluvia. Au total 104 km dont 76 km en site propre
 - 250 km d'itinéraires identifiés « Voies douces d'Ardèche »
 - 200 km de surlargeurs le long des routes départementales
 - 4 260 km d'itinéraires balisés « Sur les Routes de l'Ardéchoise »
 - 315 km balisés « la Grande traversée de l'Ardèche en VTT »
 - 240 prestataires labellisés « Accueil Vélo »
-

CONTACT

Direction de la communication - Isabelle Seren Corine Fontanarava
04.75.66.77.12 / 04.75.66.77.12 - com@ardeche.fr